



# - Domaine de PelvezyDU 16 AU 23 OCTOBRE 2024

## INSCRIPTIONS UNIQUEMENT LES VENDREDIS 7, 14 et 21 juin

DATE D'ENREGISTREMENT : / /2024 N° du dossier :

Personne non imposable, bénéficiaire de l'aide de l'ANCV de 202 €? "OUI 

NON

LA COMMISSION DU CCAS EXAMINERA TOUS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION.
VOUS SEREZ INFORME DE LA SUITE DONNEE A VOTRE DEMANDE.

AVIS DE LA COMMISSION : favorable " défavorable "

## Hébergement : 1 seul couple par chambre ou appartement avec sanitaires.

NOM				
Prénom				
	***************************************	••••••		
Date de naissance				
	••••••	••••••		
Commune de				
naissance Département de				
naissance				
Adresse complète				
N° de téléphone domicile				
N° de portable (pendant le				
<mark>séjour)</mark>				
Difficulté(s) particulière(s) à				
signaler				
Régime alimentaire				
_	•••••••••••	••••••		
particulier :				
Maladie(s):				

## Personne à contacter en cas de problème :

NOM	Prénom	N° de téléphone
•••••	••••••	

Merci de tourner la feuille, suite au dos.../...

#### **Priorités**

- 1- Les personnes bénéficiant de l'aide de l'ANCV dans les conditions de plafond de crédit : le nombre d'aides attribué par l'ANCV au porteur de projet (selon la convention annuelle de l'ANCV).
- 2- Les personnes n'ayant jamais participé à un séjour seront prioritaires, suivies de celles ayant effectué le moins de voyages.

Avez-vous participé à d'autres séjours avec le CCAS depuis 2010 ? " OUI " NON (cochez la case correspondante)

3- Les bénévoles du CCAS de Jurançon Etes-vous bénévoles « Brin de causette » au CCAS en 2024 ? "OUI "NON Etes-vous bénévole d'une autre association de Jurançon ? "OUI "NON Nom de l'association : .....

- 4- En fonction des subventions accordées par des caisses de retraite (Malakoff Humanis, AGIR-ARCO et Carsat), pour le séjour, certaines places seront réservées à leurs adhérents jurançonnais.
- 5- Les personnes vivant seules

La commission du CCAS se réserve le droit de refuser des personnes qui ne répondent pas aux critères indiqués dans le règlement.

#### Fauteuil roulant:

Vous êtes en possession de la carte d'invalidité et/ou de la carte « station debout pénible ».

Vous voulez faire une demande de fauteuil roulant. Vous devez obtenir une ordonnance pour la prise en charge du fauteuil.

Pour que le fauteuil soit adapté à votre stature, veuillez indiquer votre taille :.....et votre poids.....

- Soit vous faites les démarches vous-même et vous apporter le fauteuil la veille du départ ou le jour du départ en ayant prévenu le CCAS au préalable;
- Soit vous devez obtenir une ordonnance pour la prise en charge du fauteuil avant le **16 septembre 2024** pour que le fauteuil soit fourni sur le lieu du séjour à votre arrivée (avoir obligatoirement votre carte vitale, votre carte de mutuelle sur vous pour la prise en charge);

Vous devez prévoir un accompagnant pour pousser le fauteuil :

Nom de l'accompagnant prévu : M.....

#### A fournir le cas échéant :

- "L'attestation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) valable en 2024
- "La carte d'invalidité

#### Fournir obligatoirement au CCAS:

- votre carte d'identité en cours de validité
- votre justificatif de domicile
- votre carte vitale d'assurance maladie
- votre attestation d'assurance responsabilité civile
- votre avis d'imposition (2023 sur les revenus de 2022)
- votre déclaration de revenu pour avoir tous les noms de vos caisses de retraite principales et complémentaires
- Le règlement administratif du séjour signé
- Un certificat médical (daté du 2ème trimestre) + Traitement médical en cours dans une enveloppe (liste de tous les médicaments à prendre pendant le séjour + Procédures spécifiques en cas de crises possibles (si vous êtes sujet à des allergies, au paludisme, etc.)

<sup>&</sup>quot;La carte « station debout pénible »

A Jurançon,	le	2024
A Jurançon,	ıe	 2024

Signature